

Bulletin n° 339

Le 10 février 2022

## FIN DU CONGÉ POUR LES MEMBRES À RISQUE ÉLEVÉ LE 21 FÉVRIER

Postes Canada a avisé le Syndicat qu'elle avait l'intention de mettre fin aux dispositions en matière de congé pour les membres présentant un risque élevé, et ce, à compter du 21 février 2022. En janvier, la Société a écrit aux membres concernés pour les aviser de son intention, et certains membres ont probablement déjà reçu la lettre de l'employeur. Postes Canada soutient que les employées et employés dont l'état de santé les empêche de retourner au travail doivent présenter une demande pour se prévaloir d'autres types de congé. Le STTP est en désaccord avec l'intention de l'employeur d'annuler unilatéralement le congé et recommande aux membres qui seraient concernés de déposer des griefs afin de contester l'annulation éventuelle du congé pour personne à risque élevé ainsi que le refus, s'il y a lieu, de leur accorder d'autres types de congé.

Nous savons que le congé pour personne à risque élevé est approuvé par un médecin autorisé et que bien des membres qui en bénéficient ont des préoccupations légitimes quant à leur retour au travail. Sachez que le Syndicat est à vos côtés pour vous soutenir durant cette période difficile. La santé et la sécurité des membres demeurent la priorité première du Syndicat.

De plus, selon les renseignements qui ont été fournis au Syndicat, Postes Canada exigera, après le 20 février prochain, que les renseignements médicaux à fournir dans le cadre du PAICD le soient dans le délai de 16 jours civils prévu aux termes de la convention collective de l'unité urbaine (alinéa 20.09 e)) et de l'unité des FFPS (alinéa 36.09 e)).

Le Syndicat s'affaire à définir un plan pour remédier à la situation, et il vous tiendra au courant dès qu'il y aura de nouveaux développements.

Pour être au courant de nos plus récentes communications, suivez-nous sur Twitter (@sttp) et sur Facebook (<https://www.facebook.com/cupwsttp>), et abonnez-vous au Somm@ire du STTP (<https://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp>).

Solidarité,

Carl Girouard  
Dirigeant national des griefs

